

Ostéopathe pour animaux

RNCP38485 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	212t
Formacode(s)	42024
Code(s) ROME	A1501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2027

Certificateur(s)

EUROPEAN SCHOOL OF ANIMAL OSTEOPATHY FRANCE · SIRET : 75053576700024

I.F.O.A. · SIRET : 75305581300020

<https://ifoa.fr/>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'ostéopathe pour animaux analyse et explore la biomécanique de l'animal avec des méthodes systémiques. Il n'intervient pas sur les pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques. Ces soins ne se substituent en aucun cas aux soins vétérinaires, ils sont complémentaires. Il intervient essentiellement pour le secteur agricole, mais aussi dans le secteur du tourisme, du loisir et le secteur privé. Les Ostéopathes pour Animaux exercent principalement en activité libérale.

ACTIVITÉS VISÉES

Évalue une situation clinique et établit un diagnostic ostéopathique
 Conçoit et met en œuvre un plan de traitement ostéopathique
 Identifie des cas nécessitant une prise en charge par le vétérinaire
 Veille sur l'état de la recherche et sur les évolutions de la profession
 Réalise un état de veille dans la recherche
 Respecte ses obligations professionnelles
 Crée, gère et développe son activité professionnelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Reconnaître une situation d'urgence pour pouvoir orienter la personne en charge de l'animal vers un vétérinaire.
 Evaluer des différents stades de la douleur afin de renvoyer la prise en charge de l'animal à un vétérinaire si leur maîtrise est nécessaire.
 Recueillir, hiérarchiser, et synthétiser des données afin de déterminer les manipulations ostéopathiques adaptées en tenant compte notamment des différents degrés de priorité et d'intérêt (animal, élevage, collectivité).
 Procéder à l'anamnèse et mettre en œuvre des tests ostéopathiques en adéquation avec la sémiologie clinique et enregistrer les signes identifiés afin d'établir un diagnostic de dysfonctions ostéopathiques.
 Evaluer un pronostic ostéopathique argumenté, à l'exclusion et /ou l'opportunité de tout diagnostic vétérinaire pour lequel elles sont tenues de renvoyer la prise en charge à un Docteur vétérinaire, afin d'établir des propositions de manipulations ostéopathiques.
 Identifier des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision, en s'appuyant notamment sur les principes de la chirurgie courante afin d'en discuter avec une équipe médicale.

Donner des consignes de suivi et de rééducation de l'animal permettant le cas échéant d'optimiser le résultat de la manipulation.

Informar de manière claire, loyale et complète la personne en charge de l'animal, afin d'obtenir son consentement éclairé.

Hiérarchiser les objectifs du traitement ostéopathique afin de répondre aux paramètres du contexte et de l'urgence de la situation.

Elaborer le plan de traitement ostéopathique afin de l'adapter aux dysfonctions ostéopathiques identifiées.

Choisir la correction ostéopathique en tenant compte des résultats de l'anamnèse et de l'examen ostéopathique afin de l'appliquer à l'animal.

Expliquer et informer de manière loyale et complète à la personne en charge de l'animal le choix de la normalisation et du traitement ostéopathique afin d'obtenir son consentement éclairé.

Mettre en œuvre les manipulations, les mobilisations et les techniques ostéopathiques, en respectant les règles de sécurité, en plaçant l'animal dans la position adéquate en fonction de la technique utilisée, afin d'engager le processus de normalisation.

Evaluer la mise en œuvre du traitement ostéopathique sur l'animal, avec son propriétaire, et identifier les adaptations éventuellement nécessaires en expliquant les conséquences possibles du traitement, la conduite à tenir, le suivi éventuel et en rédigeant un compte rendu écrit compréhensible par le propriétaire et par le vétérinaire.

Evaluer l'efficacité de la technique et du traitement.

Connaître les principes des traitements allopathiques, connaître et/ou utiliser les principes des traitements ostéopathiques préconisés pour chaque affection, dans les espèces animales habituellement présentées en consultation d'ostéopathie animale.

Reconnaître les signes cliniques des principales maladies et troubles qui concernent les espèces domestiques vivant habituellement dans l'Union Européenne, et les dangers sanitaires définis à l'article L. 201-1 du code rural et de la pêche maritime.

Reconnaître ses limites de compétence et avoir recours, si nécessaire, à un conseil, une aide ou une assistance professionnelle.

Evaluer la pertinence d'une prise en charge par un Docteur vétérinaire : établir dans chaque cas s'il doit renvoyer la prise en charge à un Docteur vétérinaire en connaissance des degrés d'urgence d'usage.

Ne pas porter préjudice au diagnostic d'une affection intercurrente, notamment d'une maladie contagieuse.

En situation d'urgence, renvoyer la prise en charge de l'animal à un

Docteur vétérinaire dont les compétences sont adaptées à la situation rencontrée après avoir effectué, si nécessaire, les soins de première urgence au sens de l'article L. 243-3 du Code rural et de la pêche maritime.

Référer au professionnel compétent et disposant des moyens techniques nécessaires.

Prendre en compte face à toute urgence éventuelle, de critères réglementaires, scientifiques, déontologiques, éthiques, économiques et psychologiques, tout en identifiant les conséquences de ses propositions d'action.

Apprécier les techniques valides, inutiles ou contre-indiquées en fonction de l'affection et de l'état de l'animal.

Expliquer à la personne en charge de l'animal sa décision de renvoyer la prise en charge de l'animal.

Mettre en œuvre une démarche de veille en matière d'évolutions réglementaires, techniques et scientifiques de l'ostéopathie animale et de ses applications au travers de lecture ou de participation à des rencontres entre professionnels du monde animal afin de maintenir et développer ses compétences professionnelles.

Rechercher, rassembler et analyser les données de sémiologie d'espèces animales données afin d'actualiser ses connaissances.

Participer à des travaux de recherche dans un cadre collectif dans le respect d'une démarche scientifique.

Elaborer des comptes-rendus de recherche afin de contribuer à la diffusion des travaux.

Utiliser de façon appropriée des outils de communication écrite et électronique.

Elaborer clairement des comptes rendus de synthèse, de manière satisfaisante pour ses pairs, pour les autres professionnels de la santé animale et compréhensibles pour le public

Analyser et adapter sa pratique professionnelle en fonction de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique, en ayant conscience des conséquences que son activité peut avoir sur l'environnement, la santé animale et la santé publique.

Appliquer les bonnes pratiques professionnelles et respecter les règles de déontologie.

Respecter les lois et règlements, et en particulier connaître les réglementations relatives à l'ostéopathie animale.

Démontrer la connaissance d'une éthique professionnelle respectant la confiance de la personne en charge de l'animal.

Avoir conscience de ses responsabilités éthiques vis-à-vis des animaux, de la personne en charge des animaux, des

autres intervenants en santé animale, de la protection de la santé de l'homme et de la protection de l'environnement.
Réaliser une étude de marché afin d'identifier les meilleures conditions d'implantation.
Définir un business plan.
Choisir son statut.
Respecter et mettre en œuvre les formalités administratives inhérentes à la création dans le respect des règles afin de favoriser une bonne gestion de la structure professionnelle.
Développer un réseau local auprès des professionnels afin d'accroître et de pérenniser son activité en diversifiant sa clientèle et en assurant la promotion de son activité auprès des professionnels du soin, du confort et de l'élevage des animaux.
Assurer un suivi comptable et administratif de son activité afin de la développer dans un cadre en conformité avec la réglementation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Le secteur agricole : les écuries, les élevages, les exploitations agricoles : bovins, ovins, caprins...
- Les particuliers pour les soins aux animaux domestiques : chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (furets, lapins, rats, hamsters...),
- Les structures touristiques et de loisir : zoos, réserves, parcs, fermes éducatives, cirques, spectacles...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Ostéopathe pour animaux
- Praticien en ostéopathie animale
- Praticien en ostéopathie pour animaux

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le 19 avril 2017, un décret relatif aux règles de déontologie applicables aux personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale et aux modalités de leur inscription sur la liste tenue par l'Ordre des vétérinaires est paru au journal officiel.
Pour exercer la profession d'ostéopathe pour animaux, il est donc impératif de réussir l'épreuve d'aptitude organisée par l'Ordre des vétérinaires. Cette épreuve se compose d'une épreuve d'admissibilité portant sur les connaissances du candidat et d'une épreuve d'admission pratique. Pour se présenter à cette épreuve d'aptitude, cinq années d'études validées dans l'enseignement supérieur (1200h par an ou 120 ECTS par an) sont nécessaires.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034450108&categorieLien=id>

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 800 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	61 987
Jugés difficiles à recruter	57 %
Emplois saisonniers	18 %
Familles professionnelles (FAP)	V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La formation doit être suivie dans son intégralité pour pouvoir obtenir la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est une entité collégiale, composée de cinq membres :

- le Président : il anime et dirige la séance. Ce rôle est généralement attribué au Directeur de l'établissement ;
- le responsable de la formation : il présente les éléments constitutifs du dossier de chaque candidat (relevés de notes, procès-verbal de soutenance de mémoire, cent cas clinique, journées de tutorat et/ou bénévolat et projet professionnel) ;
- trois professionnels en lien avec la certification professionnelle (chef d'entreprise, éleveur, entraîneur, vétérinaire, ostéopathe... actif ou inactif). Ses professionnels n'ont cependant aucun lien avec l'Établissement ou les candidats.

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	4 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2027
Date de dernière délivrance possible	21/12/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	41	0	80 %	—
2021	28	0	100 %	—
2020	25	0	100 %	75 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34772

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38485/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	10 680 € – 50 180 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	54
Parcours menés à terme	40
Taux d'achèvement	74 %
Période	09/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	54
Montant total engagé	560 032 €
Coût moyen par dossier	10 371 €
Durée moyenne	1577 h
Période	02/2024 – 08/2026
Reste à charge titulaire	70 %
France compétences	26 %
Entreprise	2 %
OPCO	1 %
France Travail	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.